

mêmes usages que les pontons ordinaires. (M.-F.).

On donne aussi le nom de ponton à de vieux navires transformés en caserne ou en prisons ; tels étaient ceux établis par les Anglais pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire où ils entassèrent nos marins prisonniers.

**125. Ponton carré** (années 1792 à 1814). — (Voir n° 124). — 904 I. a.

**126. Ponton carré** (années 1792 à 1814). — (Voir n° 124). — 905 I. a.

**127. Ponton de carène** (années 1792 à 1814). — 912 I. a.

Ponton affecté au carénage des bâtiments (voir n° 107).

Il doit être muni d'un ou deux mâts solides.

**128. Ponton de carène** (années 1792 à 1814). — (Voir n° 127). — 911 I. a.

**129. Ponton de carène** (année 1845 environ). — (Voir n° 127). — 1.583 I. Lp.

**130. Ponton pour touer les bâtiments** (années 1792 à 1814). — 917 I. a.

Touer un bâtiment c'est le tirer au moyen de câbles pour lui faire franchir un passage étroit, l'entrée d'un port ou d'un bassin par exemple, sans recourir à ses propres moyens d'action, voiles ou machine. On emploie, à cet effet, soit la main pour les petits bâtiments, soit le cabestan avec un cordage amarré sur un point fixe, tel qu'un ponton.

**131. Corps-mort de la rade de Brest** (années 1814 à 1837). — 925 I. a.